



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 8 janvier 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2018-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par Mme la conseillère Joanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 8.3 « Mandat – Demande au MDDELCC pour obtenir les objectifs environnementaux de rejets ».

Adoptée à l'unanimité

2018-01-002

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017 et des séances extraordinaires (2) tenues le 18 décembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017 et des séances extraordinaires (2) tenues le 18 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

M. Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a, dans une lettre datée du 15 décembre 2017, confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 20 267 629 \$ afin que la Ville de Léry puisse entreprendre les travaux de mise en place de la phase 2 de son projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.



No de résolution
ou annotation

RECETTES

Les recettes totalisent 3 789 275 \$ soit 89 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 0 \$.

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2017

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 3 040 634 \$ soit 95,2 % sur un global de 3 193 399 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 35 093 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 0 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 3 469 392,81 \$, soit 81% du budget, réparties ainsi :

Administration	88 %	Urbanisme	91 %
Sécurité publique	113 %	Loisirs et culture	133 %
Transport	96 %	Frais de financement	54 %
Hygiène du milieu	94 %	CMM	90 %

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 175 458 \$.

2018-01-003

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 décembre 2017 au montant de 88 465,71 \$.

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 1^{er} janvier 2018 au montant de 16 823,60 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 88 465,71 \$ pour le mois de décembre 2017.
- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 16 823,60 \$ pour le mois de janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-004

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 18 décembre 2017 le budget de la Ville de Léry pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du budget n'est pas une autorisation de dépenser les sommes d'argent prévues aux divers postes budgétaires, mais plutôt l'intention du Conseil municipal de dépenser ces sommes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit autoriser préalablement chaque dépense par résolution ou règlement ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la gestion et le contrôle budgétaire il est souhaitable que le Conseil municipal approuve en début d'année toutes les dépenses fixes prévues au budget ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent



No de résolution
ou annotation

2018-01-005

QUE la Ville de Léry :

- Approuve la liste de toutes les dépenses fixes prévues au budget, le tout tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier et à laquelle est joint un certificat de disponibilité de crédits.

Adoptée à l'unanimité

COMPTES À RECEVOIR – ANNULATION DE SOLDES MINIMES 2017

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté le 8 février 2010 la résolution numéro 2010-02-019 qui, pour des raisons d'efficacité administrative, a autorisé l'annulation de soldes minimes inférieurs à 5 \$ des comptes à recevoir dont la Ville de Léry est créancière et de soumettre la liste des comptes radiés annuellement à une réunion du Conseil municipal ;

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Accepte le dépôt par le directeur général et secrétaire-trésorier de la liste desdits comptes radiés en 2017 pour un montant créditeur total de 4,73 \$, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

ÉLECTIONS 2017 – DÉPÔT DE RAPPORTS DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2) (L.E.R.M.), le secrétaire-trésorier dépose les rapports de la liste des donateurs et rapport de dépenses transmis par 2 candidats (Léon Leclerc et Michel Robillard) en vertu de l'article 513.1 L.E.R.M.

RESSOURCES HUMAINES

2018-01-006

EMBAUCHE - COORDONNATRICE D'ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire procéder à l'embauche d'une coordonnatrice d'événements à temps partiel suite à son stage en loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Retienne les services de Mme Chloé Beaudoin-Lejour à titre de coordonnatrice d'événements pour une période contractuelle de douze (12) mois à temps partiel ; l'embauche, effective au 8 janvier 2018, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-007

COTISATIONS À L'ASSURANCE-EMPLOI 2017 – RÉDUCTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry bénéficie d'un taux réduit d'assurance-emploi en raison du régime de l'assurance salaire ;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi cette réduction est partagée entre l'employeur et les employés ;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale épargnée en 2017 est de 1 204,55 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil



No de résolution
ou annotation

2018-01-008

QUE la Ville de Léry :

- Accepte que la réduction des cotisations à l'assurance-emploi soit partagée suivant le document déposé à cette fin, lequel fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-476 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018 ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 2018-476 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné le 18 décembre 2017 ;

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le règlement numéro 2018-476 décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2018 ainsi que les modalités de paiement ; ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Eric Parent donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Léry. De plus, monsieur le conseiller Eric Parent demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

URBANISME – VOIRIE

2018-01-009

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 089 (RUE DU PARC-BELLEVUE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 29 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant deux constructions neuves sises sur le lot 5 141 089, rue du Parc-Bellevue, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Planifier des interventions permettant une bonne gestion des eaux de ruissellement.

Adoptée à l'unanimité



2018-01-010
No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 6 040 594 (RUE DU PARC-BURGOYNE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 6 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise sur le lot 6 040 594 (rue du Parc-Burgoyne), en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2018-01-011

SUPPORT AU PROGRAMME D'INTÉGRATION DE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT QUE certains enfants de Léry ont des besoins particuliers d'intégration aux camps de jour en raison de leurs incapacités ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a réservé une somme au budget pour l'année 2018 en vue d'apporter une aide aux parents concernés, laquelle contribution sera versée aux organismes où ces enfants s'inscriront aux camps de jour cet été ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Confirme aux citoyens concernés et aux organismes, tels que la Ville de Châteauguay et le Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière de 2 000 \$ par enfant ayant des besoins particuliers en raison de ses incapacités et qui est inscrit à un camp de jour à l'été 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-01-012

ENTENTE DE SERVICES – UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour des services en situation d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil



No de résolution
ou annotation

2018-01-013

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc. pour un montant fixe annuel de 600 \$ ainsi que 80 \$ / heure pour ses services lorsqu'elle est appelée en situation d'urgence selon la proposition du 5 décembre 2017.
- Autorise que le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la convention de services avec l'Unité Communautaire de Mesures d'Urgence Montérégie Inc.

Adoptée à l'unanimité

MANDAT – DEMANDE AU MDDELCC POUR OBTENIR LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJETS

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confier un mandat afin de remplir une demande au MDDELCC afin que le ministère confirme les nouveaux objectifs environnementaux de rejets suite au rapport 2017 de SNC Lavalin sur le rehaussement de la capacité des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme SNC Lavalin le 5 janvier 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de SNC Lavalin aux fins de remplir une demande au MDDELCC afin que le ministère confirme les nouveaux objectifs environnementaux de rejets au coût de 3 950 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2018-01-014

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – PARTICIPATION À UNE MÉDIATION

CONSIDÉRANT la requête produite par la Ville de Châteauguay auprès de la Commission municipale du Québec aux fins de faire fixer le prix de l'eau vendue à la Régie intermunicipale d'aqueduc de la vallée de Châteauguay et à la Ville de Léry en y ajoutant le coût d'un réservoir d'eau, signifiée à la Ville de Léry le 9 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2016-03-049 et 2017-02-034 par lesquelles le Conseil municipal de la Ville de Léry a consenti à participer à une médiation de la Commission municipale du Québec dans le cadre de ce différend ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Confirme son intention de participer à la médiation proposée par la Commission municipale du Québec et accepte de prolonger la période de médiation jusqu'au 30 avril 2018.
- Accepte la convention de médiation telle que rédigée par la Commission municipale du Québec.
- Confirme que le maire ou, en son absence, le maire suppléant et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, ladite convention de médiation.



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

2018-01-015

- Confirme les personnes suivantes comme représentants pour agir au nom de la Ville de Léry auprès de la Commission municipale du Québec dans le cadre de ce différend :
- M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Léry
 - Me André Comeau de la firme Dufresne Hébert Comeau Inc.
 - M. Claude Léger de la firme Macogep Inc.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune rencontre

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune rencontre

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 février 2018.

La collecte des sapins de Noël se fera jusqu'au mardi 16 janvier 2018.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 3 février 2018. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

Le calendrier 2018 de la Ville de Léry avec des photos d'œuvres artistiques créées par des résidents est présentement en vente à l'hôtel de ville au coût de 8 \$.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

Les conseillers (ère) présents souhaitent à tous une bonne année 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le coût pour la fermeture d'une entrée d'eau (règlement numéro 2012-415), la construction possible d'une nouvelle école en la Ville de Léry, l'accès public au Parc du 75^e, le rapport budgétaire au 31 décembre 2017, le projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés nécessitant une demande au MDDELCC afin que le ministère confirme les nouveaux objectifs environnementaux de rejets ainsi que sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase I (poursuite de Sintra et subventions) et Phase II (échancier et subvention).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 44.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER